

Informations, conseils, directives

Pour faciliter l'organisation des randonnées, veuillez respecter scrupuleusement les conditions d'inscription, en particulier le délai. Chaque course est décrite ci-après dans ses grandes lignes. Sauf mention contraire, Déniv. indique la dénivellation à la montée et à la descente. CN indique la carte nationale au 1:25'000.

Conseils et directives

1. Veillez à vous équiper de manière à faire face aux conditions atmosphériques, éventuellement changeantes, et à l'altitude où nous nous rendons. Les chaussures de marche sont indispensables et doivent être en bon état. Le chef de randonnée peut refuser la participation des personnes qui ne remplissent pas les conditions d'équipement et de santé. **Par sécurité, les chiens ne sont pas admis.**
2. Pour les randonnées annulables, le numéro de tél. 1600/3 permet de savoir la veille, dès 17 heures, si la randonnée a lieu.
3. **Attention**, prenez garde au degré de difficulté de la randonnée et aux indications complémentaires: altitude, dénivellation, temps de marche etc. (voir aussi pictogrammes page suivante).
4. Chaque participant doit être couvert **par sa propre assurance-accidents!** (En cas de couverture insuffisante, l'affiliation à une organisation de secours aérien peu être utile.)
5. Randonnées en car: le prix indiqué comprend le coût du car et les frais d'organisation. Il est susceptible de changement en fonction du prix du carburant et des taxes sur les poids lourds ou autres. En combinaison avec un autre moyen de transport, ce dernier vient en supplément et est payé sur place.
6. Pour les randonnées avec déplacement par transports en commun, les billets sont à prendre individuellement et les horaires à se faire confirmer par le transporteur, car ils peuvent changer entre la sortie du programme et le jour de la randonnée.
Le prix du billet CFF est donné à titre indicatif pour le départ depuis la gare de Neuchâtel.

7. L'inscription par téléphone ou par e-mail, ainsi que le versement du prix mentionné, doivent se faire au plus tard à la date limite indiquée.

Pour obtenir le remboursement d'une randonnée annulée, il faut remplir un questionnaire à disposition auprès de l'agence de transport.

Toute personne inscrite à une randonnée et qui y renonce après l'échéance du délai d'inscription ne sera remboursée qu'à 50 %.

8. En cas de litige, le droit applicable est le droit suisse. Le for juridique est Neuchâtel.



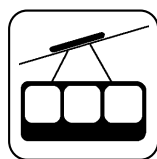
Pas de difficultés notoires



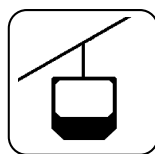
Pour marcheurs entraînés



Pour marcheurs très entraînés. Course longue, d'une dénivellation importante, sentiers difficiles mais non dangereux. **Très bonne condition physique requise.**



Téléphérique



Télécabine



Télesiège



Bateau



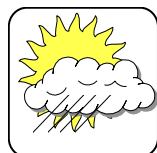
Train



Funiculaire



Car privé: inscription à l'agence



L'excursion a lieu par n'importe quel temps, **pas de message au No° téléphone 1600/3**



Excursion idéale pour la famille